



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence



Sciences sanitaires et sociales

de l'Université Paris 13 - Paris-Nord

Vague D – 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



Evaluation des diplômes Licences – Vague D

Académie : Créteil

Établissement déposant : Université Paris 13 – Paris-Nord

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Sciences sanitaires et sociales

Domaine : Sciences, technologies, santé

Demande n° S3LI140006690

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :
UFR Santé, Médecine et Biologie Humaine - Bobigny (93).
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

Cette licence généraliste « atypique » s'inscrit dans l'offre de formation du domaine *Sciences, technologies, santé* de l'Université Paris 13, UFR de Santé Médecine et Biologie Humaine. Les compétences visées s'articulent autour du triptyque : « droit », « économie-gestion » et « sciences sociales » ; la formation permet d'acquérir une culture générale dans le domaine de la santé et du social. En L1, il existe deux parcours : *Orientation concours infirmier* ou *Sciences sociales*. Cette licence permet aux étudiants de l'Université Paris 13 qui ont échoué en fin de première année d'études en santé au concours de médecine, kinésithérapie, maïeutique, odontologie, de se réorienter en L1. Elle est accessible également à la fin du premier semestre, sous réserve d'avoir obtenu des notes suffisantes en droit et en sciences sociales. La troisième année affiche trois parcours : *Sciences sociales et économiques*, *Environnement juridique des rapports de travail* et *Comptabilité, finances et management*.

Le titulaire de la licence peut prétendre à des emplois de responsable associatif, d'animateur ou de chargé de mission dans le domaine sanitaire et social. Les contenus de cette licence permettent en fin de L1 de présenter le concours d'entrée en Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI). C'est la seule formation en Ile-de-France qui comprend un parcours « infirmier ». Cette formation prépare également aux épreuves d'admission en Institut Régional des Travailleurs Sociaux (IRTS) et à différents concours de la fonction publique. L'obtention de la licence permet l'accès à différents masters de l'établissement (*Ingénierie sociale et urbaine* (ISU), *Gestion et management des institutions et organisation sanitaires et sociales* (MOSS), *Santé et sécurité au travail* (SST)) et d'autres universités.



Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Le dossier transmis est assez complet, mais manque toutefois d'informations pratiques importantes ; on ne retrouve pas la trace de l'analyse des données chiffrées et commentées sur les flux d'étudiants, le taux d'insertion professionnelle, la poursuite en master, etc. La prise en compte des recommandations de l'AERES est effective. Une convention a été passée avec l'IRTS d'Ile-de-France (Neuilly sur Marne et Montrouge) et Paris 13. Les enseignements sont assurés en présentiel ; il n'existe pas pour la mention de Formation Ouverte A Distance (FOAD) ni de dispositif en alternance. C'est une licence unique en Ile-de-France présentant une attractivité forte pour bon nombre d'étudiants désireux de se présenter aux concours d'entrée en Instituts de Formation sanitaire ou médico-social. La poursuite en master n'en n'est pas oubliée pour autant et les contenus progressifs proposés ainsi que le choix des parcours offerts en L3 en font une mention équilibrée.

La formation dispensée permet aux étudiants d'acquérir des connaissances généralistes en droit, économie-gestion, sciences sociales et santé, de s'initier aux techniques de la recherche, d'élaborer un projet professionnel individualisé permettant de présenter différents concours ou de s'insérer dans le monde du travail. Ces acquis sont complétés par des apports en informatique et en anglais permettant d'obtenir une certification en fin de L3 (Certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur (CLES), Certificat informatique et Internet (C2i)). La progressivité des parcours entre L1 et L3 est conforme à l'arrêté licence. L'équilibre entre cours magistraux (CM) et travaux dirigés (TD) est globalement satisfaisant avec 60 % du volume horaire global en CM, mais une disproportion apparaît en L2 et L3, où seulement un quart des enseignements sont assurés en TD. Dans un des deux parcours présentés en L1, l'accent est mis sur la préparation au concours d'entrée en IFSI, ce qui représente une plus-value certaine pour cette licence. Le positionnement de Paris 13 sur ce créneau semble porteur pour l'avenir, même si la plupart des étudiants qui réussissent les concours d'entrée ne terminent pas leur licence, car intégrés alors dans différents Instituts de Formation.

Les informations délivrées tout au long du cursus ont pour objectif d'aider l'étudiant dans sa progression. L'équipe pédagogique et administrative s'articule dans l'atteinte de cet objectif. Divers supports sont utilisés (journées d'études, enseignement en ligne, enseignement méthodologique dès le L1 pour préparer le projet professionnel...). Dans le cadre du plan Réussite Licence, chaque étudiant peut bénéficier d'un enseignant référent et d'un étudiant tuteur. L'encouragement à la mobilité internationale n'est pas la préoccupation majeure de l'équipe pédagogique sur cette mention, mais cela n'a rien de rédhitoire au vu des débouchés franco français proposés et de la zone d'attractivité de cette licence (Ile-de-France majoritairement). Les étudiants présentant un handicap bénéficient d'aménagement de temps pour les examens et de dispositif d'accompagnement personnalisé pour certains enseignements (par exemple en 2010/2011, accompagnement d'une étudiante sourde et muette par une traductrice en langue des signes). Les étudiants salariés sont exemptés de présence aux TD et bénéficient de modalités de contrôle de connaissances adaptées.

L'attractivité de la licence réside notamment sur sa préparation aux concours d'entrée en IFSI et IRTS et n'a cessé d'augmenter ces dernières années : les effectifs sont passés de 277 à 475 étudiants. Toutefois, les taux de réussite présentés sont peu significatifs et mériteraient d'être vérifiés par un suivi plus important des cohortes d'étudiants à trois et cinq ans. La présence de nombreux professionnels au sein de la licence et la mise en place de modules de projet professionnel en L2 et L3 ont pour but de favoriser l'orientation des étudiants en fin de cursus. La mise en place de trois parcours professionnalisants en L3 (*Sciences sociales, Environnement juridique des relations de travail* et *Comptabilité, finances management*) ainsi que la possibilité de se spécialiser en sociologie ou droit, permettent à la plupart des étudiants validant leur L3 de poursuivre dans un des différents masters de la filière sur Paris 13 (ou ailleurs) en bénéficiant du PPI (Projet Pédagogique Innovant) du PRES. Néanmoins, le manque de données fiables (peu de retour aux questionnaires de l'OVE) ne permet pas une analyse fine de ce critère. Par ailleurs, un réseau des anciens a été créé depuis deux ans et favorise une meilleure insertion professionnelle, mais là encore on reste sur du déclaratif sans données exhaustives.

Le taux d'encadrement pour la filière est bon : 20 enseignants-chercheurs de différentes disciplines composent l'équipe pédagogique, mais le nombre de vacataires est beaucoup trop important (la liste en propose plus de 50) ce qui peut générer des turnovers importants. Deux étudiants délégués sont élus en L1 pour les trois années de licence. Il n'existe pas de conseil de perfectionnement formalisé, mais l'organisation de deux réunions annuelles en présence des représentants étudiants et de l'ensemble de l'équipe enseignante s'en rapproche. Y sont étudiés notamment les questionnaires d'autoévaluation des enseignements transmis par les étudiants. Les responsables de la licence disposent d'informations sur la population accueillie et peuvent ainsi mettre en œuvre des actions d'adaptation de la formation (exemple : suppression des cours le samedi matin en L2 et L3, dédoublement des groupes de TD, etc.). L'implication par les responsables de la mention dans le cadre du Plan de Réussite de la Licence (PRL) mis en place



par Paris 13 est effective. Le dispositif proposé prend en compte les besoins du public et offre des perspectives intéressantes en termes de débouchés.

- Points forts :
 - Préparation aux concours d'entrée du sanitaire (IFSI) et social (IRTS) qui est une particularité de cette licence.
 - Prise en compte des évaluations internes et externes dans le pilotage de la licence.
 - Contenus pluri-disciplinaires de cette licence, offrant un choix varié aux étudiants pour des poursuites en masters ou des présentations à divers concours administratifs.
- Points faibles :
 - Manque d'informations sur les sortants (résultats aux concours, taux de réussite, abandon, poursuite en master, etc.).
 - Déséquilibre entre les heures de CM et TD entre la L1 et les L2-L3.

Recommandations pour l'établissement

Il est recommandé de veiller à la qualité du dossier transmis en fournissant l'ensemble des éléments requis et en vérifiant leur cohérence.

Le suivi des indicateurs sur les sortants, sur l'insertion professionnelle, sur les inscrits en 2^{ème} cycle, etc. est un outil indispensable pour le pilotage de la mention. Il est vivement conseillé de mettre en place ce suivi pour une meilleure adaptation de l'offre de formation.

Enfin, la répartition des heures de CM et de TD sur les trois années mériterait d'être revue pour un meilleur équilibre et il conviendrait de ne pas multiplier les intervenants au risque de perdre en cohérence pédagogique.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B ou C) : A
- Dispositif d'aide à la réussite (A+, A, B ou C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B ou C) : B
- Pilotage de la mention (A+, A, B ou C) : A



Observations de l'établissement



Licence mention *Sciences sanitaires et sociales*

Domaine : *Sciences, technologies, santé*

Demande n° *S3LI140006690*

L'évaluation opérée par l'AERES est satisfaisante. Trois points concentrent les rares critiques formulées à l'égard de cette formation :

- Insuffisance de données chiffrées sur le devenir des étudiants après la L. 2 et la L. 3 ;
- Disproportion entre TD et CM pour les années L. 2 et L. 3, contrairement à l'équilibre trouvé en L. 1 ;
- Nombre trop important de vacataires.

Nous nous proposons de revenir sur chacun de ces points.

- 1) Le suivi des étudiants est en principe pris en charge par l'Observatoire de la Vie Etudiante (OVE). L'insuffisance des données chiffrées relevée par l'AERES est liée aux difficultés de l'OVE à récolter de telles données : les étudiants ne répondent pas ou peu aux questionnaires proposés après la licence. La faiblesse des retours ne permet pas de dresser un bilan chiffré. Il est constant qu'un nombre de plus en plus important des étudiants ayant obtenu la licence SSS continuent en master et choisissent prioritairement un des masters proposés par Paris 13 : Interventions sociales urbaines (ISU), Management des organisations sanitaires et sociales (MOSS) et Santé et sécurité au travail (SST). Ainsi pour l'année 2012/2013, 8 étudiants de ISU proviennent de la licence SSS, pour le master SST 21 étudiants viennent de cette même licence et 28 étudiants diplômés de la licence SSS sont inscrits en master MOSS. L'année 2011/2012, 64 étudiants ont obtenu leur licence SSS. L'attractivité de ces masters pour nos étudiants est liée à plusieurs éléments, parmi lesquels une meilleure visibilité de ces formations, leurs perspectives en matière d'emploi et la mise en place d'une classe préparatoire intégrée en partenariat avec l'EHESP. La création d'un réseau des anciens de la licence SSS devrait permettre d'améliorer le suivi des étudiants.
- 2) Le nombre de TD. Le rapport d'évaluation note la différence entre L. 1 d'un côté et L. 2 – L. 3 de l'autre, quant au volume des TD. Ce constat est juste. Il faut toutefois noter que le choix a été fait, dans un contexte budgétaire serré, de développer les TD en première année, où d'une part le taux d'échec est le plus important, d'autre part où les effectifs sont nettement plus élevés. Les étudiants de L. 2 bénéficient néanmoins de TD pour les cours apparaissant parmi les plus difficiles. C'est le cas, par exemple, de l'enseignement de droit des obligations. Par ailleurs en licence 3, outre les UE offrant le choix entre plusieurs enseignements, la formation propose au semestre 6 trois parcours dans une UE d'orientation (UEP3, UEP4 et UEP5) : sciences sociales et économique, environnement juridique des rapports de travail et comptabilité, finances et management. Ces unités de parcours, qui favorisent le passage vers un des masters proposés par Paris 13 (pas seulement d'ailleurs), représentent un volume de 80 h. Les étudiants y travaillent en groupes plus restreints et bénéficient, pour la plupart des enseignements, d'une évaluation continue. La création de TD supplémentaires en L. 2 et L. 3

pourrait être envisagée avec des moyens supplémentaires (moyens matériels avec davantage de salles et moyens humains avec la création de postes d'enseignants supplémentaires ou de vacations. Dans le second cas, il y aurait inévitablement une augmentation des vacations).

- 3) Un nombre trop important de vacations. Là encore, le constat qui est fait ne supporte pas la discussion. L'importance du nombre des vacataires peut trouver quelques explications. La licence SSS est une formation mise en place dans une UFR qui, certes, est fière de sa pluridisciplinarité mais qui demeure néanmoins une ancienne « faculté de médecine ». En conséquence, les enseignants chercheurs dans les disciplines non médicales, centrales dans la formation, sont peu nombreux. Il y a une carence de titulaires dans les disciplines suivantes : droit privé, droit public, économie et gestion. Par ailleurs, le développement des TD en anglais et en informatique (S1, S2, S3, S4, S5, S6), puis leur dédoublement ont entraîné le recrutement de nouveaux vacataires (mise en place sur les mêmes créneaux de TD pour des questions de gestion de planning et de salles). Depuis plusieurs années, l'UFR demande le recrutement de statutaires, notamment en anglais et en informatique, afin de diminuer le nombre de vacations et d'améliorer la coordination de ces disciplines tout au long des trois années de licence. Enfin, pour certains enseignements, le choix a été fait de recruter des professionnels extérieurs en raison de la richesse de leur apport. Ce sont des cours qui sont généralement très appréciés par les étudiants.